



PHOTOS



Nom d'équipe : Les Jambons			
Pour le 1^{er} mai : minimum 10 noms et 10 photos. Pour le 15 juin : documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple : Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1 ^{er} mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel : liguevoyageurs@outlook.com			
			
1 Gabriel Laflamme	2 Mathieu Bonnoyer	3 Maxime Rousseau	4 Patrick Bezeau
			
5 Charles Bonnoyer	6 Arnaud Deshaies	7 Jonathan Nantel	8 Nicolas Boisvert
			
9 Marc-André Corbeil	10 François Grondin	11 Mathieu Pelletier	12 Julien Perron
			
13 Julien Croteau Dufour	14 Clément Devoddère	15	16
			
17	18	19	20